

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 13 Juillet à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à ESCOUSSANS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 7 JUILLET 2022

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANÉY, François DAURAT, Jocelyn DORÉ, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Pierre LAHITEAU, André MASSIEU, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, RAYNAL Audrey, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY.

Absents: Béatrice CARRUESCO, Didier CHARLOT, Andreea DAN DOMPIERRE (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), Jean-Marc DEPUYDT (Pouvoir Maryse FORTINON), Mylène DOREAU, Bruno GARABOS (Pouvoir Sylvie PORTA), Michel GARAT (Pouvoir André MASSIEU), Vincent JOINEAU (Pouvoir Audrey RAYNAL), Corinne LAULAN (Pouvoir Daniel BOUCHET), Julien LE TACON (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ Jean-Patrick), Michel LATAPY, Valérie MENERET, Jean-Marc PELLETANT (Pouvoir Alain GIROIRE), Denis PERNIN, Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Pascal RAPET (Pouvoir Aline TEYCHENEY), Mariline RIDEAU (Pouvoir Didier CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance: M. Didier CAZIMAJOU

Décision du Président	
-	DECISION N2022-37 Convention de mise à disposition d'un véhicule au profit de la société EPONYME du multi accueil de Preignac le 20 juin 2022 ;
-	DECISION N2022-38 Convention de prêt matériel par l'IDDAC pour le festival « rues et vous » ;
-	DECISION N2022-39 Conventions de mise à disposition de locaux, terrains et matériels entre les communes, les associations et certains particuliers du territoire, participant au dispositif Cap33 ;
-	DECISION N2022-40 Convention de mandat d'encaissement des recettes de billetterie avec FESTIK pour le festival « RUES ET VOUS 2022 »
-	DECISION N2022-41 Convention avec la Mairie de Lestiac sur Garonne pour la mise à disposition d'un véhicule type logistique du 21 au 23 et du 24 au 27 juin 2022.
-	DECISION N2022-42 Convention de mise à disposition d'un véhicule au profit de la société EPONYME du multi accueil de Preignac le 27 juin 2022.
-	DECISION N2022-43 Convention de partenariat « Animation Club Nature » avec l'association l'Auringleta dans le cadre d'ateliers « nature et environnement » organisé au cours de l'année scolaire 2022-2023, pour un montant de 3047 € TTC.
-	DECISION N2022-44 Modification de la régie comptable du réseau de lecture publique
-	DECISION N2022-45 Conventions d'occupation du domaine public dans le cadre du festival « Rues et vous » pour les restaurateurs
-	DECISION N2022-46 Conventions de mécénat dans le cadre du festival « Rues et vous »
-	DECISION N2022-47 Signature d'un contrat d'assurance annulation avec l'entreprise AON France pour le festival RUES ET VOUS 2022 pour un montant de 1669,31 euros TTC

N°	DELIBERATIONS	Vote
1	D2022-150 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire : APPROUVE les membres de chaque commission tels que défini dans le tableau	UNANIMITÉ
2	D2022-152 : DEMANDE D'UTILISATION DE LA LIGNE FETES ET CEREMONIES POUR LES EVENEMENTS FESTIFS ET DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire : APPROUVE l'utilisation de la ligne budgétaire fêtes et cérémonies pour un montant de 3000€	UNANIMITÉ

3	<p>D2022-152 : DEPOT D'UNE CANDIDATURE POUR UN POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE le dépôt d'une candidature pour un poste de conseiller numérique France services pour valoriser le travail effectué par un agent déjà en poste au pôle multimédia du réseau de lecture publique et développer des permanences pour des usagers.</p>	UNANIMITÉ
4	<p>D2022-153 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PORTAGE DES REPAS EN LIAISON FROIDE A DOMICILE Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE le nouveau règlement intérieur du portage de repas en liaison en froide à domicile tel qu'annexé à la présente.</p>	UNANIMITÉ
5	<p>D2022-154 : HARMONISATION DU REGLEMENT INTERIEUR, DU CONTRAT D'HEBERGEMENT ET DES CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DES LOGEMENTS D'URGENCE Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la modification du règlement de fonctionnement afin d'harmoniser les règlements intérieurs, les contrats d'hébergement ainsi que les règlements et conditions d'attribution des logements d'urgence de Paillet et Lestiac. DECIDE d'harmoniser le montant de l'indemnité forfaitaire à 90 euros pour les logements d'urgence de Paillet et Lestiac.</p>	UNANIMITÉ
6	<p>D2022-155 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les règlements intérieurs des accueils de loisirs de mineurs tels qu'annexés à la présente délibération ; DECIDE qu'il sera applicable à partir du 1er septembre 2022.</p>	UNANIMITÉ
7	<p>D2022-156 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POINT LOISIRS ACCUEIL JEUNES (PLAJ) Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les termes du règlement intérieur du Point Loisirs Accueil Jeunes.</p>	UNANIMITÉ
8	<p>D2022-157 : MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT, DU PROJET D'ETABLISSEMENT ET DE SES PROTOCOLES DE LA CRECHE OCABELOU Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la mise en place d'une convention type et de son avenant avec les bibliothécaires bénévoles du réseau. AUTORISE le Président à signer ces conventions avec les bénévoles, ainsi que les éventuels avenant rendus nécessaire.</p>	UNANIMITÉ
9	<p>D2022-158 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION PUBLIQUE STRUCTURE PARTENAIRE 2022-2024 ET LA CONVENTION DE CO-ORGANISATION POUR LE PREMIER SEMESTRE 2022 AVEC L'ESPACE CULTUREL LA FORGE – MAIRIE DE PORTETS Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention cadre de coopération publique Structure Partenaire 2022-2024 avec L'ESPACE CULTUREL LA FORGE – MAIRIE DE PORTETS AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de co-organisation 2022 qui en découle pour un budget de 15 496 euros TTC (en dépenses) et 2 165,85 euros TTC (en recette).</p>	UNANIMITÉ
10	<p>D2022-159 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE TECHNICIEN GEMAPI AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la demande de subventions pour le financement du poste de technicien GEMAPI, sur la partie gestion des milieux aquatiques.</p>	UNANIMITÉ
11	<p>D2022-160 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RESTAURANT ECOLOGIQUE DE L'ILE DE RAYMOND ET DU LAC DE LAROMET Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ; AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde APPROUVE le plan de financement correspondant ; AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p>ADOPTÉ Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 2 Michel GARAT André MASSIEU</p>

12	<p>D2022-161 : ADOPTION DU REGLEMENT HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ADOpte le règlement d'hygiène, sécurité, santé et conditions de travail joint à la présente délibération ;</p> <p>DIT que le présent règlement sera applicable dès l'acquisition du caractère exécutoire de la délibération et au plus tard le 1er août 2022 ;</p> <p>DECIDE de communiquer ce document à chaque agent de la collectivité ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce règlement ;</p> <p>DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ												
13	<p>D2022-162 : RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE POUR LE MULTI-ACCUEIL OCABELOU Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECIDE le recours aux contrats d'apprentissage ;</p> <p>DECIDE de conclure dès la rentrée prochaine des contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Service</th> <th>Nombre de postes</th> <th>Diplôme préparé</th> <th>Durée de la Formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Petite enfance</td> <td>1</td> <td>CAP EAPE</td> <td>1 an 2022/2023</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ;</p> <p>AUTORISE également Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès des services de l'Etat, de la région Nouvelle-Aquitaine et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être accordées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.</p>	Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation	Petite enfance	1	CAP EAPE	1 an 2022/2023	UNANIMITÉ				
Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation											
Petite enfance	1	CAP EAPE	1 an 2022/2023											
14	<p>D2022-163 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les conventions ci-jointes avec les communes de Cérons et Portets pour la mise à disposition de personnel afin de permettre le fonctionnement des accueils de loisirs de la Communauté de Communes Convergence Garonne ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ												
15	<p>D2022-164 : GESTION DES MULTIACCUEILS – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE le principe de délégation de service public pour la gestion des multi accueils tel qu'exposé.</p> <p>APPROUVE les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles qu'annexées.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des formalités de publicité.</p>	UNANIMITÉ												
16	<p>D2022-165 : CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la constitution de la commission de délégation de service public ;</p> <p>DECIDE que le dépôt des listes pour l'élection des membres ait lieu en séance.</p>	UNANIMITÉ												
17	<p>D2022-166 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la désignation des membres de la commission de délégation de service public comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Titulaires</th> <th>Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Mylène DOREAU</td> <td>Mme Sylvie PORTA</td> </tr> <tr> <td>M. François DAURAT</td> <td>M. Jean-Patrick SOULÉ</td> </tr> <tr> <td>Mme Laurence DUCOS</td> <td>M. Jean-Bernard PAPIN</td> </tr> <tr> <td>M. Dominique CLAVIER</td> <td>Mme Patricia PEIGNEY</td> </tr> <tr> <td>M. Didier CAZIMAJOU</td> <td>M. Michel LATAPY</td> </tr> </tbody> </table>	Titulaires	Suppléants	Mme Mylène DOREAU	Mme Sylvie PORTA	M. François DAURAT	M. Jean-Patrick SOULÉ	Mme Laurence DUCOS	M. Jean-Bernard PAPIN	M. Dominique CLAVIER	Mme Patricia PEIGNEY	M. Didier CAZIMAJOU	M. Michel LATAPY	UNANIMITÉ
Titulaires	Suppléants													
Mme Mylène DOREAU	Mme Sylvie PORTA													
M. François DAURAT	M. Jean-Patrick SOULÉ													
Mme Laurence DUCOS	M. Jean-Bernard PAPIN													
M. Dominique CLAVIER	Mme Patricia PEIGNEY													
M. Didier CAZIMAJOU	M. Michel LATAPY													

18	<p>D2022-167 : AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS POUR LE PORTAGE A DOMICILE Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la hausse de 3 % du prix de journée pour les accueils de loisirs, mercredi et vacances scolaires à partir du 1er juillet 2022. APPROUVE les modifications de l'annexe 2 du règlement intérieur des accueils de loisirs des mineurs et notamment la partie tarification tels qu'annexés à la présente délibération ; DECIDE qu'elles seront applicables à partir du 1er juillet 2022.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>POUR : 35 CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 1 Mme Laurence DUCOS</p>
19	<p>D2022-168 : INDEMNISATION D'IMPREVISION – SOCIÉTÉ QUADRIA Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la convention portant sur le versement d'une indemnisation d'imprévision d'un montant de 1519,88 euros HT au titre du bouleversement de l'économie d'un marché public avec la société QUADRIA</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>POUR : 29 CONTRE : 4</p> <p>Mme Laurence DUCOS M. Michel GARAT M. Frédéric PEDURANT Mme Patricia PEIGNEY</p> <p>ABSTENTION : 3 M. André MASSIEU M. Pascal RAPET Mme Aline TEYCHENEY</p>
20	<p>D2022-169 : RESILIATION DU MARCHÉ N°202101 – LOT 1 – FOURNITURE DE CONTENEURS DE COLLECTE, DE PUCES ET DE PIÈCES DÉTACHÉES Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la résiliation du marché n°202101 – lot 1 - conteneurs de collecte pucés, pièces détachées et livraison des matériels commandés conclu avec la société QUADRIA pour motif d'intérêt général.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>POUR : 34 CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 2 Mme Laurence DUCOS Mme Patricia PEIGNEY</p>

Procès-verbal du conseil communautaire du 22 juin 2022

Adopté à l'unanimité
Après modification demandée en
séance

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45

Fait à Podensac,
Le Président,

Signé par : Jocelyn Doré
Date : 22/07/2022
Qualité : Parapluie Président Cdc
Convergence Garonne

